



DÉLIBÉRATIONS
du COMITÉ SYNDICAL
en date du 18 Mai 2026



POINT N° 1 – Installation des Délégués par le Président Sortant

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

* Article 3 des statuts du SEBVF, modifié par l'arrêté n° 97-DRCL/1-011 en date du 11 mars 1997 "Chaque commune de moins de 1 000 habitants désigne 2 délégués au Comité Syndical. Chaque commune de plus de 1 000 habitants désigne 2 délégués par tranche ou fraction de 1 000 habitants".

Pour les EPCI à fiscalité propre, le nombre de Délégués est celui correspondant aux Communes auxquelles ceux-ci se sont substitués.

A ce jour, ce sont 216 délégués qui représentent les 35 communes encore compétentes et les 4 EPCI à fiscalité propre ayant acquis la compétence AEP.

Il est procédé à l'appel nominal des différents délégués des Communes du Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont, créé par arrêté préfectoral en date du 9 mai 1966, **aujourd'hui Syndicat Mixte Fermé.**

35 COMMUNES ADHERENTES (76 délégué(e)s)

ALAINCOURT-La-CÔTE	Stéphane DAVAL
	François NICOLAS
ANCERVILLE	Patrick ANGELAUD
	Angel MIDENET
AUBE	Jean-Marie BOY-LOUSTAU
	Damien BARBA
AULNOIS-sur-SEILLE	Wendy KELLER
	Stéphanie CAPELLE
BANNAY	François GOSSLER
	Romain WATIER
BAUDRECOURT	Eric SOMMIER
	Guillaume BRABANT
BÉCHY	Gilles DROUIN
	Sébastien ANTON
BIONVILLE-sur-NIED	Gérard BAZIN
	Marc LUTAT
CHANVILLE	Jean-François HESSE
	Romain DEPIERREUX
CHENOIS	Charles MOSER
	Agnès LEROUX
DELME	Stéphane BOURGUIGNON
	Philippe EULRY
	Raphaël RUFFRA
	Cécile COLLIGNON
DONJEUX	Serge LEMOINE
	Alain ENGLER
FONTENY	Christine MOLINE
	Julien MORYS
FOVILLE	Jean-Luc ETIENNE
	Patrick SPANNAGEL
FRÉMERY	Marie-Thérèse BARBIER
	Jean-Luc PERRIN
JALLAUCOURT	Philippe GIRAU
	Mélissa ROBIN
JUVILLE	Hervé CARTAILLAC
	Sébastien WAGNER
LANEUVEVILLE-en-SAULNOIS	Claude CHALON
	Robert SCHMITZ
LEMONCOURT	Alain RIBARD
	Michel THOMAS
LEMUD	Grégory ASSELBORN
	Guillaume FRANCIOLI
LESSE	Claude CURIN
	Sébastien KANNY

35 COMMUNES ADHERENTES (76 délégué(e)s)

LIOCOURT	Sylvie HUSSON-VAUTRIN
	Bernard JULLIER
LUCY	Michel POMMIER
	Joël PIERRARD
MALAUCOURT-sur-SEILLE	Christophe CHARBONIER
	Nicolas CHAMBROT
MANHOUÉ	Stéphane POKORSKI
	Damien MASSAUX
MONCHEUX	Sébastien MAUVIGNANT
	Thierry L'HUILLIER
ORIOCOURT	Virginie GEIS
	Etienne GUILLAUME
ORON	Jean-Marc CHONÉ
	Marion QUILLÉ
PUZIEUX	Didier MICHEL
	Gaëlle QUENETTE
RÉMILLY	David TARIS
	Christophe FEY
	Kévin AMODRU
	Mark BASTIDE
	Philippe OSTROGORSKI
SAINT-EPVRE	Manon LEROY
	Vincent MORTIER
VARIZE-VAUDONCOURT	Claude PICARD
	Rémy RESLINGER
VIVIERS	Karine TEREYGEOL-LEVEILLE
	Cyril CHERY
VULMONT	Norbert WILHELMY
	Patrice THIEBAUD
XOCOURT	Patrick BUCHMANN
	Lucile HERMANN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-AVOLD SYNERGIE (12 délégué(e)s)	Didier HOUILLON
	Richard GAMBALONGA
	Claudine HUGON
	Marie-Francine POSSON
	Jean-Bernard FORFERT
	Jérémy WOLLBRETT
	Thierry ENDRIZZI
	Jean-Christophe DREIDEMY
	Bernard GRANDJEAN
	Alain GRUN
	Jacques MAYER
	Isabelle GLAISER
Valérie SCHEUER	
(BOUSTROFF – BRULANGE – GUESSLING-HÉMERING – HARPRICH – LELLING – VILLER)	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT CHEMIN PAYS DE PANGE (34 délégué(e)s)

**(BAZONCOURT - COLLIGNY-MAIZERY –
COURCELLES-CHAUSSY – COURCELLES-sur-NIED
– LES ÉTANGS – MAIZEROY – PANGE – RAVILLE –
SANRY-sur-NIED – SERVIGNY-Lès-RAVILLE –
SILLY-sur-NIED – SORBÉY – VILLERS-STONCOURT)**

Patrick SCHWARTZ

Olivier ARTUR

Hervé MESSIN

Xavier LACOURT

Patrick GRELOT

Guillaume BERNEZ

Patricia FAGNONI

Bruno FREUDL

Eric BITTLER

Luc GIAMBERINI

Etienne LOGNON

Alain DALSTEIN

Laurent ADAM

Alain GREBIL

Thierry KLIPPENSPIES

Nathalie PRUDHOMME

Gabriele EGIDIO

Jean-Marc CHAMPREUX

Nathalie DUBOST

Patrice DOSDAT

Roland CHLOUP

Lionel ZABRESCAK

Cyrille BECKER

André ERHARD

Bernard KREBS

Nathalie ECOFFET

Raphaël DUPONT

Catherine WEDERICH

Dominique LUBNAU

Julien FAURE

Claude SPINELLI

Thierry REDELER

Christophe AMADIEU

Cathia BECKER

METZ MÉTROPOLE (4 délégué(e)s)

(LAQUENEXY)

Eric ALCAIDÉ

Stéphane LIETZ

Martine SALZMANN

Sandrine BOUSSELIER

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT
(90 délégué(e)s)**

**(ADAINCOURT – ADELANGE – ARRAINCOURT – ARRIANCE –
BAMBIDERSTROFF – CRÉHANGE – ELVANGE –
FAULQUEMONT – FLÉTRANGE – FOULIGNY –
GUINGLANGE – HALLERING – HAN-sur-NIED –
HAUTE-VIGNEULLES – HÉMILLY – HERNY – HOLACOURT –
LAUDREFANG - LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD – MAINVILLERS –
MANY – MARANGE-ZONDRANGE – PONTPIERRE –
TETING-sur-NIED - THICOURT – THONVILLE – TRITTELING-
REDLACH – VAHL-Lès-FAULQUEMONT – VATIMONT –
VITTONCOURT – VOIMHAUT – ZIMMING)**

Samuel NICOLAS
Camille MANTZER
Jean-Marc FULLER
Yann LE BARS
José SIMONET
Marie-Noëlle FORET-COLLEATTE
Noël GANDAR
Simon GANDAR
Fabrice FLAMENT
Fabian LINDEN
Claude MARCK
Jérémy PENNERAD
Jonathan LEIDNER – WALDECK
Jennifer MULLER
Alain MULLER
Alain ANDRES
Sébastien WICKER
Lionel BELVOIX
Pascal GODFRIN
Gauthier SZYMANSKI
Pascal PAPINUTTI
Jean-Daniel ZIMMERMANN
Pierre BLANCHARD
Grégory KOPPERS
Alain KOPPERS
Célestin JAKUBIAK
Jean-Claude PFISTER
Mohamed MAGHEZZI
Gian Mauro NOVELLU
Kelly CARVALHO MARTINS
Virginie FUHRMANN
Daisy DOLVECK
Valérie CAPLAIN
Jennifer LEININGER
Gérard THIEL
Philippe WILDENHAIN
Laurent PAYOT
Samuel JEANRONT
Damien THILL
Solène LIPIEC
Luc BALLASSE
Nicole KLOCK
Alain GERARDIN
Marc RIGAUD
Danièle STAUB
Jean-Paul POINSIGNON

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT
(90 délégué(e)s)**

<p>(ADAINCOURT – ADELANGE – ARRAINCOURT – ARRIANCE – BAMBIDERSTROFF – CRÉHANGE – ELVANGE – FAULQUEMONT – FLÉTRANGE – FOULIGNY – GUINGLANGE – HALLERING – HAN-sur-NIED – HAUTE-VIGNEULLES – HÉMILLY – HERNY – HOLACOURT – LAUDREFANG - LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD – MAINVILLERS – MANY – MARANGE-ZONDRANGE – PONTPIERRE – TETING-sur-NIED - THICOURT – THONVILLE – TRITTELING- REDLACH – VAHL-Lès-FAULQUEMONT – VATIMONT – VITTONCOURT – VOIMHAUT – ZIMMING)</p>	Raphaël FERRAND
	Rémy MULLER
	Alexandre SAMSON
	Yann AZAMBRE
	Jean BRACCO
	Nicole LOTH
	Bernard GRIMMER
	René PHILIPPE
	Clément LEBLEU
	Didier LEMOINE
	Corinne GEORGES-HAMAN
	Lucien SEICHEPINE
	Daniel HAHN
	Marie-Claire PASTOK
	Martine NIMESKERN
	Patrice NIMESKERN
	Raymond HAUSER
	Jean-Yves DOSDA
	Michaëla COLLURA
	Jonathan SZABLEWSKI
	Emna CABOCEL
	Didier GRIMA
	Christian HAUSER
	Bernard HOUBE
	Guy CIUNEK
	Olivier ZIRN
	Céline KIRSCH
	Océanne ELTER
	Myriam RESLINGER
	Pascal SPITZ
	Noémie STERN
	Jean-Philippe HUSSON
	Eric PICH
	Anthony AUDEGOND
	Pierre THILL
Maxime KLEIN	
Yvon LAUDET	
Viviane HAEGENAUER	
Jean-Charles TRIBOUT	
Guillaume ISLER	
Christine FISCHER	
Annelise COLLIGNON	
Daniel ROTH	
Damien MARGEOTTE	

Nombre total de Délégués au Comité 216 pour 35 Communes et 4 EPCI à fiscalité propre.

(COM/176/2026 NP)

POINT N° 2 – Désignation du Président de Séance

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

Il ressort des articles L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) que le doyen d'âge doit assurer la présidence de la séance au cours de laquelle est procédée à l'élection du Président.

La Présidence sera donc assurée par Monsieur René PHILIPPE, Délégué de la Commune de LAUDREFANG.

Monsieur Pierre BLANCHARD, Président sortant, lui demande de bien vouloir s'installer dans sa fonction.

POINT N° 3 – Désignation du Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur René PHILIPPE, Délégué de la Commune de LAUDREFANG, Président de Séance

Le Président de séance désigne comme Secrétaire de séance le plus jeune des délégués présents.

Le Secrétariat sera donc assuré par Monsieur José SIMONET, Délégué de la Commune de ARRAINCOURT.

Monsieur René PHILIPPE, Président de Séance, lui demande de bien vouloir s'installer dans sa fonction.

POINT N° 4 – Election du Président

Rapporteur : Monsieur René PHILIPPE, Délégué de la Commune de LAUDREFANG, Président de Séance

La durée du mandat des délégués du Syndicat des Eaux étant liée à la durée du mandat municipal, et suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, les Conseils Municipaux ainsi que les Conseils Communautaires et Métropolitains ont désigné les Délégués pour renouveler le Comité du Syndicat des Eaux, conformément aux statuts.

Il est rappelé que dorénavant seuls les Conseillers Municipaux et Communautaires ou Métropolitains peuvent être désignés comme Délégués.

Ayant constaté que le quorum est atteint, il y a lieu de procéder à l'élection du Président ainsi que le prévoit l'article L. 5211-1 du CGCT, par renvoi aux articles L. 2122-1 et suivants du CGCT, au scrutin secret uninominal.

Avant de passer au vote, le Président de Séance demande à l'Assemblée s'il y a des candidats à la fonction de Président. Monsieur Pierre BLANCHARD se porte candidat. Aucune autre candidature est déclarée.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de porter à la Présidence, conformément aux votes, Monsieur Pierre BLANCHARD, qui est installée dans ses fonctions.

Vote POUR	149
BLANC	21

POINT N° 5 – Fixation du nombre de Vice-Présidents

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

VU les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le nombre de Vice-Présidents est librement fixé par le Comité Syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du Comité, ni puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le nombre de Vice-Président à 1 (un).

POINT N° 6 – Election du Vice-Président

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

Suite à la fixation du nombre de Vice-Présidents, le Président vous propose de procéder à l'élection du Vice-Président au scrutin secret uninominal.

Le Président propose Monsieur Jonathan LEIDNER-WALDECK, Maire de la Commune de CREHANGE. Aucune autre candidature est déclarée.

Après avoir procédé au vote et au regard des résultats, le Président nomme comme Vice-Président, Monsieur Jonathan LEIDNER-WALDECK, Maire de la Commune de CREHANGE.

Vote POUR	129
BLANC	40
NUL	1

POINT N° 7 – Lecture de la charte de l'Elu Local

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

L'article L.5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la Charte de l'Elu Local prévue à l'article L. 1111-12 du CGCT. »

Les Elus Locaux sont les membres des Conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les Collectivités Territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente Charte de l'Elu Local.

Charte de l'Elu Local :

- 1 – L'Elu Local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2 – Dans l'exercice de son mandat, l'Elu Local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3 – L'Elu Local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'Elu Local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4 – L'Elu Local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5 – Dans l'exercice de ses fonctions, l'Elu Local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6 – L'Elu Local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7 – Issu du suffrage universel, l'Elu Local est et reste responsable de ses actes pour la durée du mandat devant l'ensemble des citoyens de la Collectivité Territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

POINT N° 8 – Délégations accordées au Président

Rapporteur : Monsieur Jonathan LEIDNER-WALDECK, Vice-Président du SEBVF

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE délégation à Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF, pour la durée du mandat :

- 1° de signer les contrats d'emprunts, afin de réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget (le Président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme) ;
- 2° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leur avenant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 3° de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° de passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Syndicaux ;

6° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

8° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

9° d'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Comité Syndical, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

10° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux dans la limite fixée par le Comité Syndical ;

11° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical ;

12° d'autoriser, au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;

13° de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Comité Syndical, l'attribution de subventions.

POINT N° 9 – Indemnités de fonction

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

Le Comité après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire ce taux de 25,59 %, soit 1 051,88 € brut mensuel, pour le Président et d'attribuer au Vice-Président le taux de 10,24 %, soit 420,92 € brut mensuel, qui aura une délégation de signature.

POINT N° 10 – Création d'une Commission d'Orientations

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

En application de l'article L. 5211-1 du CGCT, par renvoi à l'article L. 2121-22 du CGCT, **il est proposé la création d'une Commission d'Orientations** qui se réunira a minima préalablement à l'examen par le Comité du prix de l'eau et du budget, et en cas de nécessité.

Les membres seront désignés par le Président de chaque Intercommunalité et installés lors de la réunion du Comité du 29 juin 2026, dont un Vice-Président qui représentera en son sein chaque intercommunalité.

25 membres, dont le Président et le Vice-Président, seront désignés selon la population (au plus fort reste) :

DUF CC	13 délégués
CC HAUT CHEMIN PAYS PANGE	5 délégués
CASAS	1 délégué
METZ METROPOLE	1 délégué
CC du SUD MESSIN	2 délégués
CC du SAULNOIS	2 délégués
CC HOUE PAYS BOULAGEOIS	1 délégué

POINT N° 11 – Divers

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

Le prochain Comité aura lieu le 29.06.2026 à 18 h 00 à CREANTO à CREHANGE.